

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - 2025

Lundi 12 décembre 2022

INTRODUCTION

1 L'ENVIRONNEMENT GENERAL

2 LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

3 LA PROSPECTIVE

CONCLUSION

INTRODUCTION

Avec 5685 habitants en population légale au 1^{er} janvier 2022, la commune de Lèves est la 10^{ème} commune la plus peuplée d'Eure-et-Loir. Après une très forte croissance démographique à la suite de la forte urbanisation des années 2008/2010, la commune a retrouvé son rythme de croissance lente et régulière observé depuis l'après-guerre avant de connaître une légère décline depuis deux ans.

La baisse d'effectifs dans ses écoles maternelle et élémentaire ainsi que dans les services périscolaires constatée depuis plusieurs années interpelle sur la nécessité de retrouver une croissance régulière, qui permette d'atteindre un objectif de 6000 habitants à horizon 2030 avec l'arrivée de nouvelles familles avec enfants.

D'une superficie de 751 hectares, l'habitat de Lèves est composé majoritairement de logements individuels répartis entre des quartiers anciens et des lotissements récents, avec un pourcentage de logements sociaux légèrement supérieur aux 20% prévus par la loi SRU. La révision du PLU votée en 2018 avait permis de renforcer les zones naturelles et agricoles de Lèves, tout en permettant de densifier intelligemment l'habitat dans les zones à urbaniser. Le projet de modification en cours vise notamment à conforter cet équilibre entre dynamique urbaine et renforcement de la qualité de vie.

Parmi les quatre premiers membres dès son origine de l'intercommunalité de Chartres, Lèves fait partie des 66 communes de Chartres métropole, EPCI envers lequel les législations successives ont transféré un certain nombre de compétences. Ainsi, les projets menés par la municipalité se font de concert avec l'intercommunalité ainsi qu'avec les autres partenaires (Département, Région, Etat) selon les compétences respectives de chacune des collectivités.

Le budget de la commune se compose du budget principal et du budget annexe de l'Espace Soutine. A la suite de la décision prise en 2020 de transférer le personnel du CCAS vers la commune (15 ETP), transfert qui a été effectif le 1^{er} janvier 2021, la quasi-totalité du budget du CCAS est désormais intégré au budget principal de la commune. Il en résulte depuis 2021 une hausse mécanique du budget de fonctionnement par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes.

Les orientations budgétaires de la commune pour ces trois prochaines années répondent aux quatre objectifs que la municipalité s'est fixée depuis 2014 et a renforcé depuis 2020 :

- Baisse des impôts locaux
- Economies de fonctionnement
- Fort niveau d'investissements
- Sécurisation de la dette

Ces objectifs devront être réactualisés à la faveur de l'évolution du contexte national qui a tendance à se dégrader, et des contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur les communes.

1. L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1.1 Environnement national

L'année 2022 a été marquée par deux évènements majeurs impactant les collectivités locales :

- Le retour progressif à la normale après deux années de crise sanitaire et ainsi la réouverture des services publics.
- La crise énergétique débouchant sur une inflation estimée à 6,5% pour 2023, après une inflation annuelle oscillant autour de 1% depuis 10 ans.

Après la récession de 2020 due au Covid-19, un rattrapage économique a été observé, avec une croissance de 7% en 2021 et estimée à 2,5% en 2022.

A l'heure de la discussion des orientations budgétaires (décembre 2022), la situation économique est marquée par une forte inquiétude quant à la capacité de la France à maintenir ses objectifs énergétiques cet hiver et par une forte incertitude quant à l'évolution de l'inflation pour les prochaines années. Par ailleurs, demeure une inquiétude quant au devenir de la situation sanitaire.

Ce contexte global qui s'impose aux communes appelle d'une part à prendre en compte dès 2023 des changements importants sur le budget de fonctionnement, et d'autre part à une certaine prudence dans les orientations budgétaires pour les trois années à venir. Dès lors, il faudra intégrer une forte hausse des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une prudence nécessaire sur le programme d'investissements qui devra privilégier la modernisation des équipements existants afin de générer des économies à long terme tout en pérennisant le service à la population.

Après avoir atteint de nouveaux records en 2022, le déficit public et la dette publique de la France devraient continuer à avoir des niveaux inquiétants. Prévu à 155 milliards d'euros, le déficit public devrait atteindre les 5% du PIB en 2023 (3,0% en 2019), à la fois conséquence de la baisse des recettes fiscales et de la hausse des dépenses publiques. Quant à la dette publique, elle devrait approcher les 112% du PIB (98,1% en 2019).

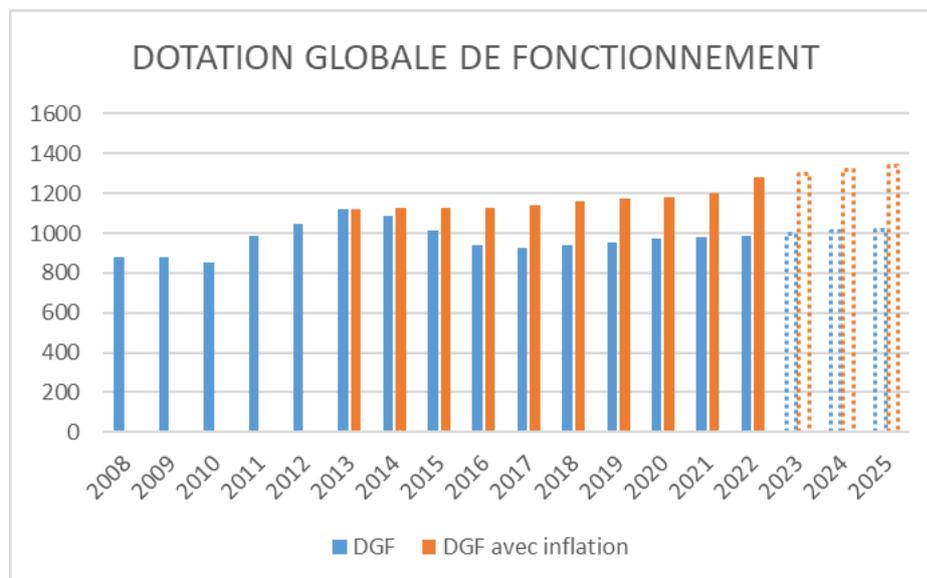
Cette situation économique risque d'aggraver encore davantage la situation des finances locales à moyen terme, après la baisse des dotations entamée à 2014, la hausse permanente des dépenses contraintes, et la suppression de la taxe d'habitation. De nouvelles dépenses imposées non compensées par l'Etat, à l'exemple de la hausse du point d'indice des fonctionnaires territoriaux en 2022, continuent à alourdir les dépenses de fonctionnement de la commune et à nous obliger à continuer à redoubler d'efforts de bonne gestion.

L'Etat intervient sur le budget de fonctionnement, principalement au travers de dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) et de la compensation de la TH (taxe d'habitation). Il participe à la dynamique fiscale par la revalorisation des bases d'imposition, au rythme de l'inflation. Les bases 2023 devraient ainsi fortement augmenter.

Pour compenser une partie de la perte des dotations de fonctionnement, l'Etat intervient également sur le budget d'investissement, avec deux outils principaux : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local), dont les critères sont de plus en plus restrictifs, liés au plan de relance qui vise en priorité la transition écologique.

Pour les années à venir, il faut s'attendre à une accentuation de la perte d'autonomie budgétaire des communes, et à des marges de manœuvre budgétaires réduites. La hausse des taux d'intérêt en 2022

réduit les marges de recours à l'emprunt, que la municipalité prévoit faible sur la période 2023-2025 (au total, 500 000 euros d'emprunt).



Ce tableau montre l'évolution des dotations de fonctionnement de l'Etat (en bleu), et la compare au niveau que la ville de Lèves aurait dû recevoir si les dotations avaient évolué au rythme de l'inflation depuis 2014 (en orange), hors dépenses nouvelles imposées. La perte annuelle pour la commune est de près de 200 000 euros de recettes.

1.2 Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation

Petit à petit, la commune va perdre en autonomie fiscale, et donc en marges de manœuvre, avec l'exonération en cours de la taxe d'habitation (TH), dont la suppression totale est prévue pour 2023.

La commune n'aura plus la liberté de gérer une part importante de ses recettes. La suppression complète de la TH a fait l'objet du transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière, et d'une compensation dont la pérennité pose question.

Désormais, seuls les propriétaires de biens immobiliers contribueront aux recettes fiscales de la commune. Il faut rajouter l'impact probable de la suppression de la TH sur les péréquations financières actuelles, qu'elles soient verticales ou horizontales.

Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation ne sont donc pas neutres. Sans développer ici le point regrettable qui consiste à observer qu'une part importante d'habitants ne contribueront plus directement au budget communal, nous sommes appelés à la prudence quant à une dynamique fiscale qui sans nuls doutes ne suivra plus la dynamique de l'inflation.

1.3 Environnement local

Membre de la communauté d'agglomération Chartres métropole et du Département d'Eure-et-Loir, la commune de Lèves travaille en bonne intelligence avec ses deux principaux partenaires locaux.

L'Agglomération Chartres métropole participe au budget de fonctionnement par la DSC (dotation de solidarité communautaire) et par l'AC (attribution de compensation), et est l'intermédiaire de la Région Centre-Val-de-Loire pour les contrats d'agglomération qui prévoient des aides à l'investissement.

Le Département d'Eure-et-Loir accompagne la commune dans ses projets d'investissements par différentes aides, la principale étant le FDI (fond départemental à l'investissement).

L'impact de la situation budgétaire fortement dégradée de l'Etat et de la crise économique sur l'ensemble des collectivités territoriales pourra avoir une conséquence négative, par capillarité, sur les aides des partenaires locaux apportées à la commune.

Attractive et dynamique, Lèves bénéficie d'une situation immobilière intéressante au cœur de l'Agglomération et du Département, avec un marché immobilier dynamique qui a permis depuis plusieurs années de générer un bon niveau de droits de mutation à titre onéreux. Pour 2023 particulièrement, il sera à prendre en compte un probable ralentissement du marché immobilier et donc une diminution des recettes de DMTO.

Quant aux recettes de la taxe foncière, celles-ci devraient continuer à progresser avec une hausse de bases (décision de l'Etat) qui suivra l'inflation ainsi que l'arrivée de nouveaux logements. Les recettes fiscales devraient donc continuer sur leur dynamique observée ces dernières années, celle-ci restant probablement plus faible que l'inflation (cf 1.3), la commune poursuivant ses efforts avec une baisse annuelle des taux communaux de la taxe foncière.

2 LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

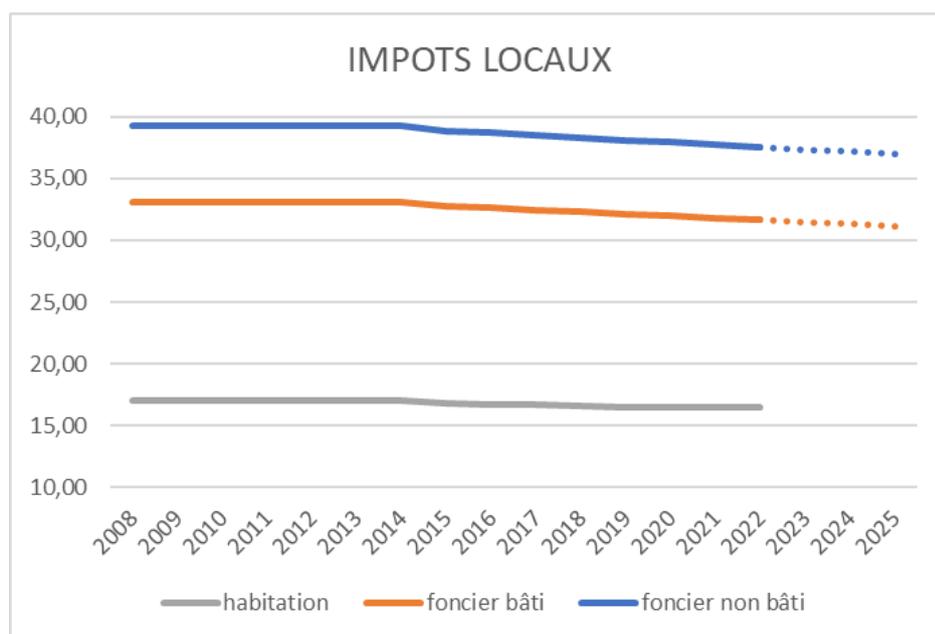
2.1 Les grandes orientations

La commune propose les grandes orientations suivantes :

- Baisse des impôts
- Economies de fonctionnement
- Fort niveau d'investissements
- Sécurisation de la dette

Ces grandes orientations seront régulièrement réinterrogées au regard de l'évolution de la situation économique de la France et de la situation budgétaire des collectivités territoriales.

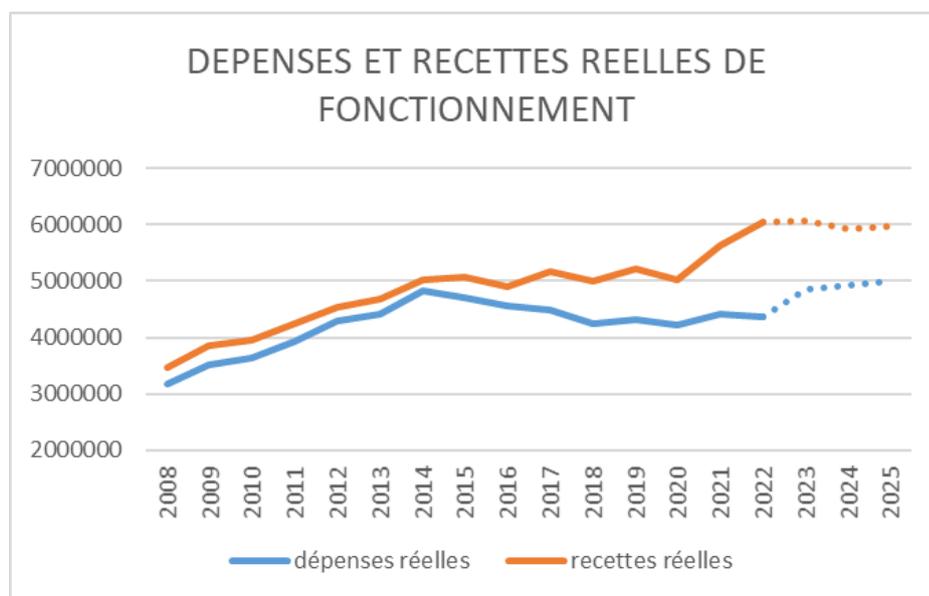
2.1.1. 9^{ème} baisse des impôts en 2023



La commune souhaite poursuivre chaque année la baisse des taux des impôts directs, de l'ordre de 0,5% annuels. Le taux de la taxe d'habitation étant désormais figé par l'Etat, cette politique continuera à s'appliquer autant que faire se peut pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Cet effort fiscal, dans un environnement particulièrement difficile, est très rarement observé en France, où moins de 1% des communes font de même.

2.1.2. Economies de fonctionnement



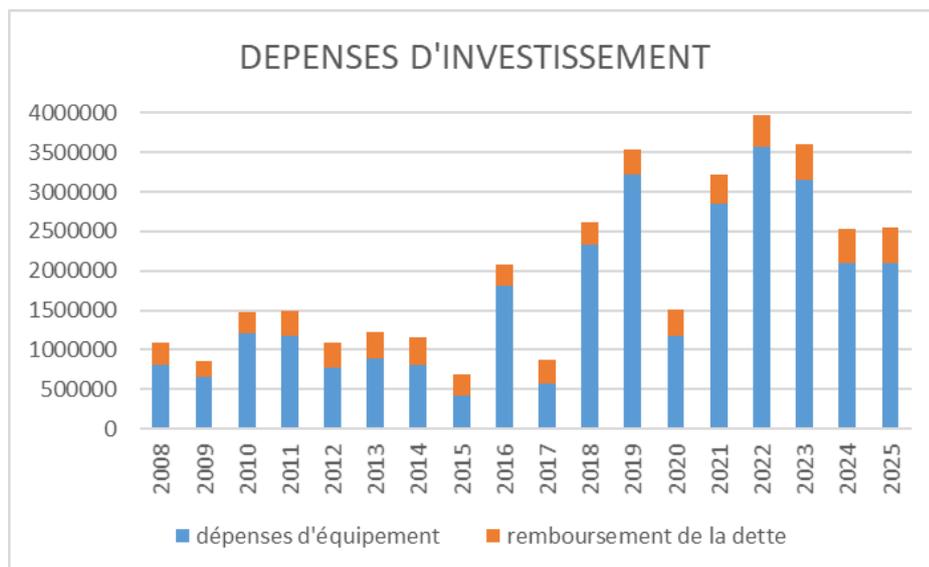
Après une forte baisse durant la mandature 2014-2020, les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'un effort de bonne gestion. Celles-ci ont augmenté en 2021 mécaniquement avec l'intégration du budget du CCAS, mais ont continué à baisser en consolidation.

Pour les trois prochaines années, lors que les marges de manœuvre sont désormais ténues et que les charges de personnel augmentent mécaniquement d'environ 2% par an à ETP constant (hausse plus élevée encore en 2022), la trajectoire sera une hausse plus importante que prévue des dépenses de fonctionnement en 2023 en raison de l'inflation. Sur le seul poste énergétique, la hausse prévisionnelle des dépenses sera mécaniquement de + 90 000 euros.

Dans les années suivantes, la ville suivra un objectif de stabilisation voire de légère baisse en euros constants par habitant si l'inflation ne se poursuit pas. Cet effort de bonne gestion est permis par l'organisation optimale des services municipaux et par la performance économique et écologique des nouveaux bâtiments municipaux (mairie, espace Gabriel Loire, école Jules Vallain rénovée).

Après une forte dynamique fiscale observée depuis deux ans essentiellement grâce aux DMTO, il est prévu pour ces trois prochaines années une stabilité des recettes de fonctionnement, que ce soit en termes de fiscalité, de dotations et de recettes des services municipaux.

2.1.3. Fort niveau d'investissements



Il est prévu que la commune poursuive une politique ambitieuse d'investissements, celle-ci devant prendre en compte les difficultés liées à l'inflation et aux délais d'approvisionnement des matériaux.

Après une moyenne de près de deux millions d'euros de dépenses d'investissement annuels lors de la mandature 2014-2020 et une année record en 2022, il est prévu pour les trois prochaines années de poursuivre un haut niveau d'investissement avec un total de 7,3 millions d'euros de dépenses d'équipement et 1,3 millions d'euros de remboursement de la dette.

Les bons résultats en termes d'autofinancement (avec de meilleurs résultats que prévu en 2021 et 2022 qui permettent à la commune d'atteindre un niveau historique de capacité d'autofinancement), les ventes d'actifs devenus inutiles pour la commune (ancien restaurant scolaire, ancien stade Claude Piau, moulin de Ouarville) et les subventions et participations obtenues auprès des partenaires permettent de financer cette ambitieuse politique d'investissements.

Un regard particulier sera apporté sur l'aspect économique et écologique des investissements. Ceux-ci devront permettre, au-delà de l'amélioration du service rendu à la population, de générer des économies budgétaires et des économies d'énergie à long terme.

Parmi les importants projets de ces trois prochaines années figurent le lancement des travaux de l'école de musique, le lancement des travaux de l'église et le lancement des travaux d'aménagements du cœur de village.

En plus des travaux du cœur de village et des menus travaux sur les routes et chemins, une enveloppe conséquente est prévue pour la voirie à partir de la mi-mandat, avec une attention particulière qui sera portée la route de Chavannes et les rues du quartier du Mousseau qui feront l'objet d'études préalables, comportant un diagnostic sur l'état des réseaux secs et humides, afin de déterminer les priorités.

Ces projets s'élaboreront en partenariat avec Chartres métropole et le Département d'Eure-et-Loir, avec le soutien recherché de la Région et de l'Etat.

2.1.4. Sécurisation de la dette

Après deux années sans emprunt en 2019 et 2020, un emprunt d'un million d'euros a été contracté en 2021 et un million et demi d'euros en 2022 (au lieu d'un million comme prévu initialement) afin d'accompagner le haut niveau d'investissements dans une période où les taux étaient encore très bas, avec une capacité d'autofinancement brute historiquement élevée.

Pour la période 2023-2025, seuls 500 000 euros d'emprunt supplémentaire sont prévus, en 2024. Comme prévu lors des précédentes orientations budgétaires, nous prévoyons de faire baisser l'encours de la dette d'ici la fin du mandat et de continuer à la sécuriser.

Après avoir atteint 16 ans à la fin de la mandature 2008-2014, l'objectif du ratio d'années de remboursement de la dette sera désormais de rester en-deçà des 8 années. Les perspectives pour ces trois prochaines années nous permettent d'envisager un ratio inférieur à 6 années, consacrant ainsi la bonne santé financière de la commune.

2.1.5. L'Espace Soutine

Le budget annexe de l'Espace Soutine va petit à petit augmenter, passant de 50 000 euros en moyenne ces dernières années à 100 000 euros d'ici 2024. L'adhésion voulue de la commune à la SPL Chartres spectacles engage en effet la ville à repenser sa saison culturelle et à lui donner une nouvelle ambition, avec des spectacles plus nombreux et attractifs, ouverts à tous les publics. L'objectif budgétaire est que la hausse prévisionnelle des dépenses s'accompagne d'une hausse des recettes, de telle sorte que le reste à charge final n'augmente que de 10 000 à 20 000 euros annuels.

2.2. Programme pluriannuel d'investissements

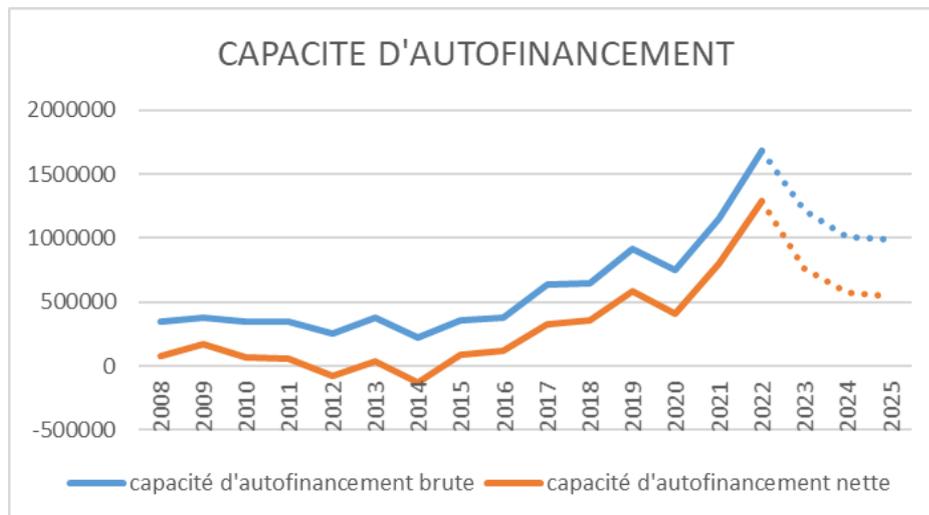
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2023-2025				
Projet	Total*	2023	2024	2025
Cœur de village (aménagement publics)	1470	490	490	490
Construction école de musique	1900	1300	600	
Rénovation église Saint-Lazare	500	300	200	
Cimetière (jardin du souvenir, carré militaire, travaux divers)	100	100		
Caméras de vidéo-protection (rénovation et déploiement)	100	50	50	
Réalisation d'une signalétique patrimoniale (bâti et naturel)	100	50	50	
Avenue Marcel Proust (partie haute - reprise enrobé)	50	50		
Voirie, chemins et aménagements divers	1600	300	300	1000
Réalisation d'un arboretum	100	100		
Modernisation complexe sportif	200			200
Services techniques (gros achats divers)	180	60	60	60
Entretien bâtiments	150	50	50	50
Divers annuel	300	100	100	100
Marnières / Clos Loger	300	100	100	100
Réserves annuelles (imprévus)	300	100	100	100
Sous-total dépenses d'équipement	7350	3150	2100	2100
Remboursement de la dette	1299	409	460	430
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	8649	3559	2560	2530

* Total toutes dépenses TTC sur la période 2023-2025, en K€

Il est à noter l'inscription d'une ligne budgétaire nouvelle « Marnières / Clos Loger », dont les contours seront à préciser dès 2023, afin de sécuriser la marnière située au 80 avenue de la Paix et de valoriser les terrains désormais propriété de la ville.

2.3. L'évolution des principaux agrégats

2.3.1. Capacité d'autofinancement

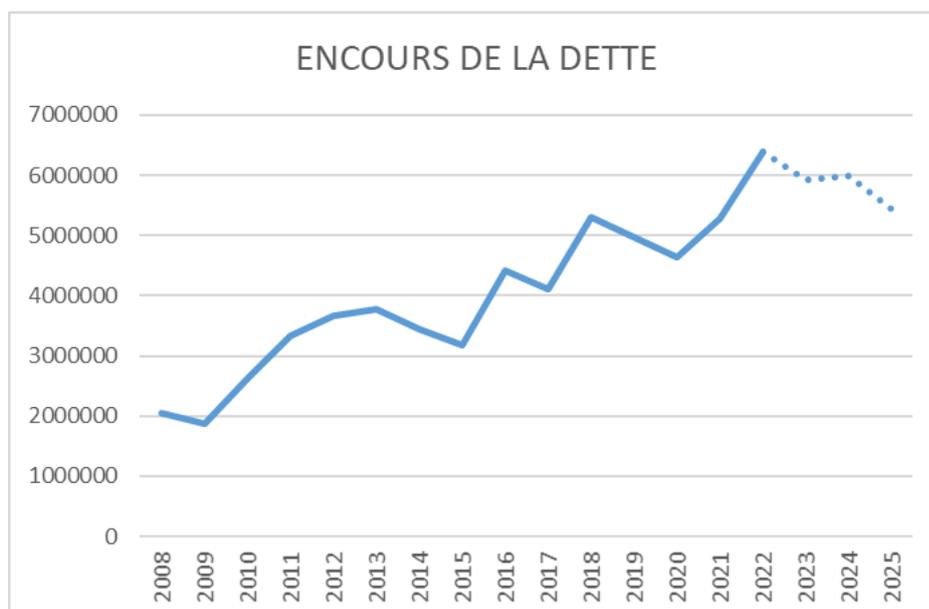


Après une forte dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune sous la mandature 2008-2014, entraînant un niveau d'investissements très faible, la municipalité élue en 2014 a fortement redressé la situation en une mandature, malgré la baisse des dotations de l'Etat et la baisse annuelle des impôts locaux.

Pour cette mandature, la volonté est de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune, agrégat indispensable pour pouvoir moderniser les équipements de la commune et pour recevoir le soutien des partenaires financiers. Les très bons résultats obtenus en 2021 et prévus en 2022 permettent à la commune de faire face à l'inflation et à la situation économique nationale.

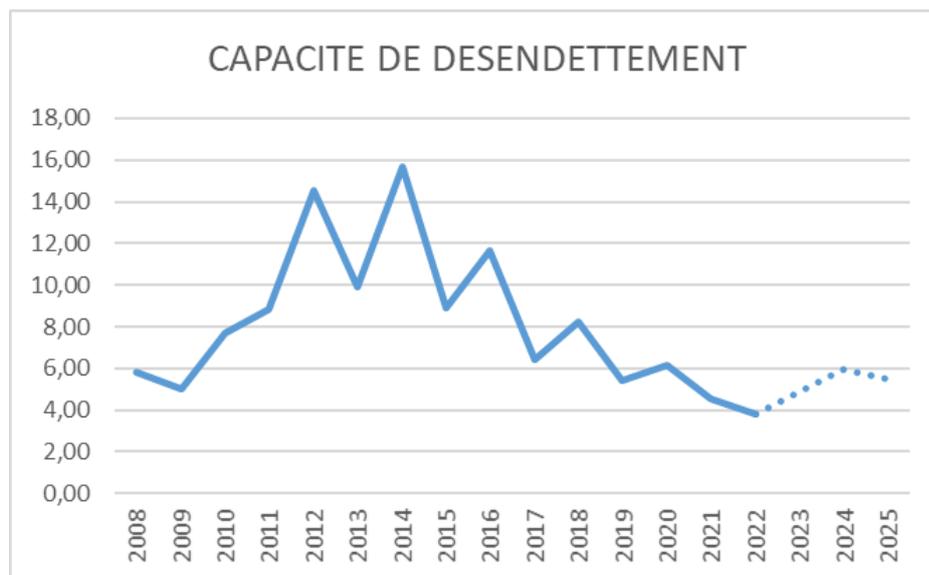
L'objectif est de maintenir désormais une CAF brute annuelle autour d'un tendanciel de 1 000 000 euros. Après qu'elle ait été devenue négative en fin de mandature 2008-2014, la CAF nette oscillera aux alentours de 500 000 euros annuels pour la période à venir.

2.3.2. Encours de la dette



Profitant des taux bas et d'un désormais haut niveau de capacité d'autofinancement, et pour accompagner un programme ambitieux d'investissement en ce début de mandat, la ville a levé 2,5 millions d'euros d'emprunt en 2021-2022. Avec 500 000 euros d'emprunt sur la période 2023-2025, l'encours de la dette redescendrait à 5 450 000 euros en 2025. Selon l'évolution de la situation économique nationale et des taux d'intérêt, l'objectif sera ensuite de maintenir un encours entre 5 et 6 millions d'euros, afin de soutenir un programme d'investissements durable tout en maintenant des ratios financiers performants.

2.3.3. Capacité de désendettement



La capacité de désendettement permet de savoir si la collectivité peut facilement ou non rembourser sa dette. Le principal ratio pour la calculer est celui de nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans l'hypothèse de l'absence de nouveaux emprunts. Son calcul est le suivant : Encours de la dette / CAF brute.

Il est entendu qu'en-dessous de 8 ans, la situation de la collectivité est saine. Entre 8 et 12 ans, la situation est à surveiller. Au-dessus de 12 ans, la situation est alarmante.

Sur la mandature 2008-2014, la capacité de désendettement s'était très fortement dégradée, atteignant près de 16 ans en 2014, malgré un faible niveau d'investissement. Le budget voté en février 2014 par la précédente municipalité prévoyait même une capacité de désendettement encore plus élevée, mais cette situation a immédiatement commencé à être corrigée par la municipalité élue en mars 2014.

Depuis 2014, la capacité de désendettement s'est nettement améliorée, repassant sous les 6 ans en 2019, malgré un volume d'investissements presque deux fois plus important sur la mandature 2014-2020 par rapport à la mandature 2008-2014.

Pour les trois prochaines années, il est prévu une capacité de désendettement oscillant légèrement en-deçà des 6 années, permettant ainsi de sécuriser la dette, tout en menant un programme très ambitieux d'investissements et en continuant à baisser les impôts.

3. LA PROSPECTIVE

3.1. Fonctionnement

3.1.1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement par grands chapitres

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	Prévisionnel			
		CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 102 087	1 031 000	1 207 000	1 250 000	1 300 000
012 Dépenses du personnel	2 930 563	2 986 000	3 107 000	3 130 000	3 150 000
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	222 666	223 000	300 000	300 000	300 000
66 Charges financières	114 633	123 000	141 000	140 000	140 000
67 Charges exceptionnelles	38 973	4 000	102 000	100 000	100 000
Dépenses réelles de fonctionnement	4 408 922	4 367 000	4 857 000	4 920 000	4 990 000
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	Prévisionnel			
		CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
002 Report excédent de fonctionnement	62 190	168 000	150 000	150 000	150 000
013 Atténuation de charges	31 177	80 000	90 000	50 000	50 000
70 Produits services	657 200	633 000	640 000	640 000	645 000
73 Impôts et taxes	3 349 172	3 487 000	3 525 000	3 550 000	3 600 000
74 Dotations et participations	1 504 189	1 649 000	1 521 000	1 520 000	1 520 000
75 Autres produits	4 138	7 000	5 000	5 000	5 000
76 Produits financiers	0	0	0	0	0
77 Produits exceptionnels (hors vente d'actifs)	21 960	25 000	143 000	10 000	10 000
Recettes réelles de fonctionnement	5 630 026	6 049 000	6 074 000	5 925 000	5 980 000

Après un mandat 2014-2020 où la réorganisation en profondeur des services municipaux et l'optimisation du parc immobilier de la commune ont permis de réaliser d'importantes économies de gestion, les marges de manœuvre sont désormais beaucoup plus ténues. S'il était prévu une relative stabilité des budgets de fonctionnement pour les années à venir, avec une baisse légère et régulière des dépenses de fonctionnement et une stabilité des recettes de fonctionnement, l'inflation a remis en cause cet objectif.

Ainsi, les charges de fonctionnement devraient assez nettement augmenter en 2023, et les recettes ne pas suivre la même dynamique. Néanmoins, les très bons résultats obtenus en 2021 et prévus en 2022 permettront de maintenir une forte ambition en terme d'autofinancement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général continueront à faire l'objet d'une attention particulière sur chaque euro dépensé. La vente d'actifs inutiles (ancien restaurant scolaire, moulin et Clos Renault) permet de faire des économies. La rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain et la construction d'une nouvelle école de musique visent également un effet sur la baisse des dépenses de fonctionnement.

Pour les charges de personnel, nous continuerons à interroger chaque départ, afin de voir quelle est la solution optimale en termes d'ETP. Nous continuerons à investir dans les équipements des services municipaux pour générer la meilleure efficacité coût/service rendu.

Concernant les recettes de fonctionnement, par prudence, est prévue une baisse légère et régulière des dotations et participations, eu égard aux commentaires ici précédemment exposés. Après une stabilisation pendant six ans, les tarifs des services municipaux augmenteront de 5% à compter du 1^{er} janvier afin de faire face à l'inflation, tout en restant en-deçà de la hausse des coûts supportés par la commune. Pour les années à venir, une évolution régulière au rythme de l'inflation sera étudiée.

Il est prévu une dynamique fiscale plus forte que prévue précédemment, qui intègre d'une part la baisse des impôts locaux et la suppression de la taxe d'habitation, et d'autre part l'évolution des bases d'imposition (+7% prévisionnels en 2023) et les recettes prévues grâce aux nouveaux logements.

3.3 Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement par grands chapitres

INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	Prévisionnel CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
	Immobilisations	2 857 672	3 569 000	3 050 000	2 000 000
Dépenses imprévues			100 000	100 000	100 000
Remboursement d'emprunts	355 000	409 000	460 000	430 000	450 000
Dépenses réelles d'investissement	3 212 672	3 978 000	3 610 000	2 530 000	2 550 000
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	Prévisionnel CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
	Suventions participations	445 886	541 000	200 000	800 000
Emprunts	1 000 000	1 500 000	0	500 000	0
FCTVA	439 977	166 000	330 000	550 000	550 000
Taxe d'aménagement	45 628	81 000	50 000	80 000	80 000
Excédents de fonctionnement	660 871	912 000	1 200 000	800 000	800 000
Recettes réelles d'investissement	2 592 362	3 200 000	1 780 000	2 730 000	2 230 000

Le niveau d'immobilisations sera élevé sur les années 2023-2025, particulièrement en 2023, au regard du PPI proposé. Les 490 000 euros annuels de subventions d'équipement versées correspondent à la concession publique d'aménagement du Cœur de village. Les 100 000 euros annuels de dépenses imprévues permettent, le cas échéant, de faire face aux impératifs.

Grâce aux bonnes relations avec nos partenaires, nous prévoyons un niveau de subventions moyen de l'ordre de 30 à 40% des investissements sur les bâtiments et de 15 à 20% sur les routes. Enfin, le FCTVA reçu en N+2 des investissements précédemment réalisés ainsi que l'excédent de fonctionnement permettront de boucler les budgets d'investissement.

CONCLUSION

Après un mandat 2014-2020 consacré au redressement des finances communales, les marges de manœuvre désormais réduites et la situation économique nationale nous conduisaient à prévoir une relative stabilité au niveau du budget de fonctionnement. La forte inflation observée en 2022 et les perspectives d'une inflation encore élevée en 2023 nous obligent à prendre en compte cette situation nouvelle par des hausses de dépenses qui ne pourront être suivies du même rythme de hausses de recettes. Il est néanmoins prévu une forte capacité d'autofinancement grâce à la bonne gestion structurelle menée depuis maintenant huit années.

Nous sommes appelés à une certaine prudence dans les perspectives d'avenir, eu égard au contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les communes, tout en réaffirmant nos grands principes, le premier d'entre eux étant la baisse régulière des impôts locaux.

Les trois années à venir doivent nous conduire à maintenir autant que faire se peut le plus haut niveau possible de capacité d'autofinancement dans la durée, afin de conduire une politique d'investissements ambitieuse, nécessaire au rattrapage du retard accumulé précédemment, à l'adaptation du patrimoine public aux enjeux économiques et écologiques, et à la pérennisation des services publics essentiels, pour continuer à améliorer l'attractivité et la qualité de vie à Lèves.